

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 12 septembre 2017

## **Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :**

### **Réunion d'information sur les aides pour la rénovation énergétique des copropriétés fragiles le 28/09 à Montauban**

#### **Maîtrisez vos charges, améliorez votre confort !**

**Dans le cadre du programme « habiter mieux », l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), propose une nouvelle aide collective pour financer les travaux de rénovation énergétique des copropriétés « fragiles ».**

Les copropriétés dites fragiles sont des copropriétés qui risquent d'entrer dans une spirale de dégradation et donc de déqualification financière ou juridique, mais qui présentent un fonctionnement sain, grâce à la présence notamment d'un syndic de copropriété. Les indicateurs de fragilité concernent surtout les dépenses de chauffage, et il est donc encore temps d'intervenir sans trop de difficultés.

#### **Quelles copropriétés peuvent bénéficier de cette aide ?**

Toutes les copropriétés énergivores, (étiquette énergétique entre D et G), présentant un taux significatif d'impayés de charges de copropriété (jusqu'à 25%), construites avant le 1<sup>er</sup> juin 2001, et comportant au minimum 75 % de lots d'habitation occupés en résidence principale.

Cette aide, attribuée au syndicat de copropriétaires pour un programme de travaux permettant un gain énergétique de 35% minimum, comprend deux subventions :

- La prise en charge par l'ANAH d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Un prestataire accompagne, tout au long du projet, toutes les instances de gestion : le syndic, le syndicat de copropriétaires et le conseil syndical.
- Une aide financière pour les travaux de rénovation énergétique.

**Une matinée d'information est prévue le 28 septembre à 9h00  
amphithéâtre de la Chambre de Commerce et d'Industrie,  
CCI, 53 Avenue Gambetta, à Montauban.**

Proposée par la Direction Départementale des Territoires (DDT), avec l'appui de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et de l'Espace Information Énergie (EIE), cette information vise à favoriser le vote de travaux de rénovation énergétique. Elle s'adresse à tous les syndics de copropriétés et leurs copropriétaires, les professionnels de l'immobilier et du bâtiment, et aux collectivités désireuses de se familiariser avec ce sujet.

#### **Contact presse :**